

Politiques familiales et vies de femmes

Agnès Pitrou et Renée B.-Dandurand

Numéro 36, automne 1996

Politiques familiales et vies de femmes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005156ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005156ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Pitrou, A. & B.-Dandurand, R. (1996). Politiques familiales et vies de femmes.
Lien social et Politiques, (36), 5–16. <https://doi.org/10.7202/005156ar>

Présentation

5

Politiques familiales et vies de femmes

Les débats entourant l'État providence ou le *Welfare State* ne sont pas nouveaux. Ils deviennent particulièrement concrets lorsque des réductions de programmes sont annoncées ou mises en œuvre, comme on l'a vu durant la dernière décennie, à des degrés divers, aux États-Unis, en Ontario, en France, en Allemagne et même en Suède. Le domaine des aides aux familles est lui-même atteint, bien qu'il soit plus difficile d'y effectuer des coupes sévères : certains États avaient en effet proclamé antérieurement leur sollicitude pour la vie des familles et il s'agit, on le sait, d'un thème sensible dans divers secteurs de l'opinion, la défense de la « famille » étant appuyée sur des arguments d'ordre moral, démographique et social qui sont répercutés dans les prises de position de plusieurs groupes d'opinion ou de pression.

Les fluctuations observées dans les budgets d'aide aux familles et la diversité des argumentations qui les sous-tendent de façon ouverte ou implicite nous ont paru justifier une réflexion attentive, que ce numéro de *Lien social et Politiques* voudrait contribuer à nourrir. À travers les visées plus ou moins avouées que poursuivent les décisions en cours s'expriment en effet les positions prises par les États concernant le principe même de leur intervention dans la vie privée, mais aussi concernant les formes reconnues de la vie familiale et la place dévolue aux femmes tant dans la sphère domestique que dans la vie professionnelle, tension que la crise des emplois rend plus aiguë et plus incertaine dans ses modes de résolution. En d'autres termes, sous le couvert d'une « nécessaire » remise en cause de l'État providence, les infléchissements actuels dans les dispositifs de soutien social aux familles ne tendent-ils pas à privilégier un certain modèle de famille, orientation qui concorderait, dans certains pays, avec la proclamation de la nécessité d'un « retour aux valeurs morales » ? Ces dispositifs ne risquent-ils pas de devenir ainsi un mode de gestion des personnes selon leur sexe, en s'inscrivant tacitement dans le jeu économique et dans les parades au chômage, ce qui constituerait un revirement par rapport à la place que les femmes en sont venues à prendre dans la sphère publique ces dernières décennies ?

Sans doute sommes-nous confrontés, de fait, à des situations assez différentes selon l'organisation socio-politique des États et selon leur passé et leurs traditions collectives. Que le terme même de

« politique familiale » soit inusité ou récusé en certains pays tels que les États-Unis ou l'Allemagne, alors qu'il est fortement valorisé dans d'autres, tels que la France ou la Suède, indique visiblement des attitudes nuancées vis-à-vis de l'inscription du domaine familial dans les prérogatives publiques, d'où l'intérêt d'éclairer la signification de ces divergences par l'examen de situations nationales contrastées¹.

Bien entendu, il serait spécieux de déduire a priori de ce refus constaté du terme de « politique familiale » par certains pays un quelconque désintérêt qu'ils éprouveraient vis-à-vis du renouvellement de leur population et de la socialisation primaire de leurs enfants : tous les corps sociaux, et les pouvoirs organisés qui en sont l'émanation, ont une vision des enjeux liés à la famille au sens large et de la protection qu'ils doivent donc apporter, soit à la structure en tant que telle, soit aux individus qui y sont insérés. Par ailleurs, la non-intervention est aussi une forme d'action : la carence ou l'inadéquation de certaines formes d'aide publique pèsent, en fait, autant sur les comportements que des mesures positives, mais bien évidemment avec des conséquences différentes.

Si, par commodité de langage, nous recourons souvent (y compris dans le titre de ce numéro) au terme « politiques familiales » pour désigner l'arsenal plus ou moins fourni des mesures destinées aux familles ou, à travers elles, aux personnes, ce ne sera donc pas forcément en référence à des actions publiques voulues comme un ensemble plus ou moins intégré : l'expression pourra recouvrir également des mesures, souvent déconnectées entre elles, susceptibles d'influencer la vie familiale ; la position des pays concernés sera suffisamment explicitée pour que le sens du terme ne soit pas ambigu.

Quoique nées dans des circonstances historiques spécifiques dont nous montrerons des exemples, les interventions publiques dans le domaine familial peuvent se prêter à différentes analyses ; trois débats nous semblent marquer l'actualité :

— le premier concerne l'universalité ou la sélectivité dans le choix des familles ciblées comme destinataires. Soit toute famille, dès qu'elle est constituée sous une forme ou une autre, est prise en considération en tant qu'institution (même non légalisée par le mariage) socialement utile, et reçoit l'aide prévue. Soit encore ne sont retenues que les familles « en difficulté » financière, selon certaines normes, ce qui tend à transformer de fait l'allocation familiale en allocation sociale d'assistance. Les deux systèmes peuvent fonctionner de pair selon les mesures, comme on l'observe en France et au Québec. Soit, enfin, les aides sont accordées sélectivement en fonction de critères qui ne sont plus économiques, mais qui sont définis par la « légalité » du couple parental, comme en Allemagne. C'est ainsi que se traduisent, sans qu'elles soient toujours affichées, des orientations idéologiques ou socio-politiques propres à chaque pays.

— Le deuxième débat concerne l'attitude à avoir vis-à-vis du renouvellement quantitatif de la population. La politique familiale doit-elle avoir une visée nataliste ? Les familles doivent-elles être incitées à augmenter leur fécondité (dans les pays développés qui nous concernent ici) pour rééquilibrer la pyramide des générations ? On remarque que même dans le cas où cet objectif apparaît comme plus ou moins souhaitable, il est actuellement rarement explicité, parce qu'il provient surtout des experts et n'a que peu d'écho dans l'opinion, par exemple en France ou au Québec, ou encore parce qu'il véhicule des relents d'un passé dont certains pays cherchent à se démarquer (Allemagne, mais aussi Italie ou Espagne). Bien plus, d'autres récusent cette visée, ou s'en désintéressent, en renvoyant le choix aux couples, qui leur paraissent les seuls concernés (Suède, États-Unis).

— Le troisième débat enfin tourne autour du thème, actuellement très discuté, de la conciliation entre les devoirs parentaux et l'exercice des activités professionnelles, à rendre plus facile par des mesures appropriées. En fait, derrière l'affirmation générale de la double activité des parents, il s'agit bien souvent avant tout ou exclusivement de s'adresser aux femmes. Dans certains pays — dont le prototype est la Suède — les pouvoirs publics ont pris acte de la participation des femmes au travail rémunéré (et aux activités publiques plus généralement) et cherchent comment sauvegarder la responsabilité parentale, ce qui suppose d'agir aussi en direction des hommes ou de soulager les tâches éducatives avec des relais extrafamiliaux appropriés. Dans d'autres pays, dont l'Allemagne est une illustration, mais aussi la Suisse plus explicitement encore, même lorsqu'ils sont confrontés à l'évolution rapide des modèles familiaux, la nostalgie de l'ordre antérieur, où le rôle des femmes était prioritairement ou totalement orienté vers la maternité et l'économie domestique, continue à guider les mesures destinées aux familles.

Il est clair que, dans la plupart des cas, ces trois débats mais surtout les deux derniers sont étroitement entremêlés quand il s'agit d'intervenir dans le domaine familial, en particulier parce que l'on continue à relier de façon simpliste la baisse de la fécondité à la montée de l'activité professionnelle des femmes. Mais l'actualité du thème de la « conciliation »² dans les débats publics, renforcée par les fluctuations socio-économiques que connaissent nos pays, nous a incitées à privilégier cette entrée dans l'analyse des politiques familiales. La crise des emplois que l'on observe à des degrés inégaux et avec des modalités différentes dans les pays occidentaux et, *a contrario*, la baisse des revenus familiaux consécutive au chômage, à la monoparentalité et aux déflations des salaires ou des prestations qui atteignent les plus pauvres peuvent servir de révélateur pour saisir combien l'insertion des femmes dans la vie professionnelle est encore fragile et peu légitime aux yeux des responsables ou des gestionnaires de la vie publique. Lorsque les bouleversements socio-économiques ou technologiques — désormais mondiaux — changent les données des modes de production, on voit surgir, même dans les pays les mieux intentionnés,



un infléchissement des politiques qui tend, soit à dissuader les mères de rester ou de redevenir actives professionnellement, surtout à temps plein et en continu, soit à leur proposer, avec des subventions compensatrices, de se réinvestir au foyer dans les tâches de solidarité familiale envers leurs enfants ou leurs proches, ou de limiter leurs ambitions en exerçant des emplois dans des services de proximité (ou d'économie sociale) au statut encore incertain, mais pour le moment particulièrement précaire. Les interférences entre l'évolution de l'emploi féminin et le développement des mesures destinées aux familles nous servira donc de fil conducteur.

Contexte sociétal et développement des interventions publiques concernant la famille

Au carrefour de la science politique, de l'économie et de la sociologie, l'apparition relativement récente, et variable selon les États, des mesures publiques concernant la famille a bénéficié d'un nouvel intérêt. Les « mesures en faveur de la famille » avaient manifestement à voir avec des transformations structurelles profondes, elles-mêmes inscrites dans des cadres sociétaux parcourus par toutes sortes d'événements et de ferments d'innovation. C'est pourquoi il nous a paru essentiel, avant d'aborder des analyses particulières de tel ou tel dispositif, de retenir des exemples de ces périodes ou de ces moments significatifs où l'interaction entre les phénomènes sociétaux et le traitement réservé aux questions familiales et à la place des femmes sont apparus de façon cruciale. Les différents pays occidentaux offrent aussi un éventail de situations dont il ne faut pas perdre la richesse.

On a souvent l'habitude de relier en priorité l'apparition des mesures concernant la famille à l'évolution de l'économie et du travail, plus précisément à l'introduction plus ou moins massive et rapide des femmes sur le marché du travail salarié. On se réfère aussi à l'évolution des structures et des comportements familiaux consécutive au développement industriel, à la sortie de l'autarcie ou au transfert des populations des campagnes vers les villes. Les problèmes nouveaux, issus en particulier de la multiplication des situations où des femmes se retrouvent seules avec des enfants à charge, de l'extension de nouvelles formes de pauvreté ou de la création de nouveaux besoins en assistance et en aide éducative, ont appelé de toute évidence des réponses dont ne pouvaient se désintéresser les collectivités publiques. Mais pourquoi certains États se sont-ils engagés plus que d'autres dans cette logique et ont-ils élaboré des stratégies différentes ? On est renvoyé alors à des interprétations qui tiennent compte des conceptions différentes et parfois divergentes de la responsabilité et du rôle effectif que doivent remplir les États dans le domaine des choix personnels de leurs membres et de leurs habitudes interventionnistes, et plus profondément encore, parce qu'ils sont parfois plus cachés, à la survivance ou au développement de courants idéologiques dont la puissance et l'influence ne tiennent pas toujours à leur participation visible

au pouvoir en place. La naissance et l'essor du féminisme, le maintien ou l'exacerbation des courants religieux (dans les pays occidentaux, l'influence de l'Église catholique s'est particulièrement exercée par rapport aux normes régissant la vie familiale et le rapport entre les sexes), les mises en œuvre des théories marxistes, suivies de leur reflux, facilitent ou contrecarrent l'influence de l'État sur la gestion du domaine familial. Les moments d'infléchissement et de rupture dans les politiques ne peuvent donc être lus comme de simples accidents de l'histoire, comme des variations circonstanciées de la conjoncture ou comme un reflet du changement des « mentalités ». C'est ce que s'efforcent d'illustrer et de démontrer les articles de la première partie.

Celui de Denyse Baillargeon retrace l'émergence d'une politique familiale étatique dans le contexte historique du Québec. À l'action de l'Église catholique, très présente dans l'assistance aux familles de la première moitié du XXe siècle, succède l'intervention, d'abord timide, des États fédéral et provincial puis, dans les années 1980, l'implantation d'une politique familiale explicite dans la province de Québec. Cette politique se heurte toutefois, non seulement à des obstacles budgétaires, mais à l'absence d'une prise en compte adéquate de l'activité professionnelle des femmes.

Franz Schultheis saisit le cas exemplaire de l'Allemagne contemporaine et de la réunion, après la chute du Mur de Berlin, en 1989, des deux États, antérieurement marqués par des systèmes politiques radicalement opposés, l'un fidèle à la tradition des femmes prioritairement investies dans les tâches familiales, l'autre marqué par le souci de leur participation massive à la production économique. La réunification qu'il nous décrit voit le démantèlement complet de la politique familiale de l'ex-RDA et son alignement sur le modèle de l'ex-RFA, entraînant les désarroi que traduisent, entre autres, les indices démographiques.

Brigitte Arve-Parès démonte l'évolution progressive du modèle socio-politique suédois, où l'action étatique vise à la fois à la protection et au développement de l'enfant, et à l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes : ce modèle semble résister aux fluctuations économiques mieux qu'ailleurs, sans doute parce qu'il fait l'objet d'un consensus à tous les étages de la société suédoise.

Sheila B. Kamerman présente la conception des normes envers la famille développée aux États-Unis et décrit un paysage fortement contrasté par rapport à l'exemple suédois. Basée essentiellement sur des normes d'assistance conçues pour parer aux situations catastrophiques engendrées par la pauvreté des mères seules et sans ressources, l'action de l'État reste minimaliste, conformément au credo libéral, et une

aide plus générale vis-à-vis de toutes les mères qui travaillent reste embryonnaire. Patrick Villeneuve illustre les derniers avatars de cette politique par le rappel de la réforme toute récente de l'aide sociale annoncée par Bill Clinton, qui affaiblit encore le dispositif concernant même les familles les plus dépourvues.

L'article de François Rouquet, sur la politique développée en France par le gouvernement de Vichy durant l'Occupation (1940-1944), donne deux enseignements intéressants sur les rapports entre les prétentions dirigistes d'un État animé d'une idéologie réactionnaire et les effets concrets auxquels elles ont abouti. On saisit, d'une part, comment des courants de pensée, sous-jacents de longue date dans les milieux d'extrême droite, ont pu un jour tenter d'imposer et de concrétiser leurs thèses à la faveur d'une situation politique particulièrement trouble et, d'autre part, comment même la volonté affirmée par un gouvernement de promouvoir la restauration d'un ordre familial où les femmes sont dévolues à l'espace de la maison peut échouer face à des contingences économiques particulières et à la nécessité de leur présence sur le terrain professionnel ou social.

L'ambivalence des positions féministes du tournant des années 1970, qu'analyse Louise Toupin, montre bien, s'il en était besoin, que les décisions radicales auxquelles rêvent certains politiques ne correspondent pas aux souhaits des femmes ou de celles qui s'expriment en leur nom. Face à la double identité que peuvent revendiquer les femmes, mères et travailleuses, une partie du mouvement féministe a légitimé le travail salarié des mères comme la voie incontournable de leur libération, tandis que d'autres se révoltaient contre le piège de la « double journée », qui cachait les problèmes de fond des rapports entre les sexes. Ce questionnement ne cesse de se poser, parfois en des termes nouveaux, dans le contexte de l'évolution plus générale du travail salarié.

Les femmes entre l'État, le travail et la famille

Ces interrogations assez générales sur les rapports entre l'évolution des politiques familiales et le contexte sociétal où elles se situent se concrétisent lorsqu'on examine les mesures qui sont effectivement mises en place dans les divers pays. Les exemples que nous avons choisis renvoient de diverses manières au débat central que nous avons retenu comme axe de ce numéro : quel est l'impact de ces mesures sur la vie des femmes ? Comment sont-elles encouragées, ou non, à trouver des solutions au dilemme que représentent leur besoin de se présenter sur le marché du travail (ou leur aspiration à y poursuivre leur activité) et les responsabilités qu'elles assument dans leur rôle maternel ? Quels accents met-on dans les programmes en direction des familles, tour à tour ou parfois concurremment et contradictoirement, sur la possibilité pour les femmes de faire face à ces différentes charges et à beaucoup d'autres rôles sociaux ?

On sait que ces programmes sont soumis à toutes sortes de compromis entre les positions divergentes des partenaires qui y sont impliqués et qui ont leurs visées propres, dans le cadre de contraintes financières qui sont présentées comme sans cesse plus restrictives. Comment s'y retrouvent les couples, principaux intéressés, et surtout les femmes, situées en première ligne ?

Le travail est-il constitutif de l'identité sociale ?

Dans nos sociétés où le travail reste encore le plus sûr moyen d'insertion économique et d'acquisition d'un statut social, même si certains courants féministes, comme nous l'avons vu, le contestent parfois, l'accès à un emploi ouvre en outre pour les femmes le chemin de l'autonomie financière (vis-à-vis du conjoint ou des mesures d'assistance) et la justification des activités extérieures à l'espace domestique. Il revêt donc de ce fait une dimension « subversive » par rapport à l'ordre social rêvé, par exemple, par les extrémistes de droite, et à la sujétion vis-à-vis du conjoint. C'est pourquoi il apparaît encore comme le point sensible entre deux conceptions du destin des femmes dans la famille et la société et des rôles différenciés selon le sexe. Les tentatives pour stopper son développement ou sa généralisation se lisent dans les arguments idéologiques célébrant le rôle éminent des femmes au foyer, dans l'insistance sur les effets nocifs de leur investissement professionnel sur les enfants, ou dans la commisération vis-à-vis du stress provoqué par leur double vie.

Bien des femmes au travail, il est vrai, à cause de leur qualification professionnelle faible ou inexistante ou de la discontinuité de leurs périodes d'emploi, et par suite de la sous-estimation dont leur capacité productive fait l'objet (et qu'elles intériorisent), sont les premières atteintes par les diverses formes d'exploitation, a fortiori quand leur travail professionnel reste caché, par exemple lorsqu'il s'exerce à domicile. Les problèmes spécifiques aux femmes mariées ennuiant les employeurs, qui n'ont pas intégré la dimension familiale de leurs salariés, et toute femme à leurs yeux est potentiellement chargée de famille. Coincées alors entre des impératifs contradictoires et des rappels à l'ordre sur les deux fronts, les femmes sont tentées d'arrêter ce combat inégal. Et pourtant, dans la majorité des cas, elles s'accrochent à leur emploi et y trouvent, à des degrés divers selon sa qualité, des plages de liberté, une valorisation et de l'argent qui est le leur.

Face à ces contradictions, les politiques publiques s'orientent dans des sens souvent tout aussi contradictoires. Très tôt dans l'histoire des mesures sociales, en certains pays où les femmes salariées de l'industrie étaient déjà nombreuses, tels que la France ou la Belgique, diverses dispositions ont entouré le temps de la grossesse et de l'accouchement. D'autres pays n'ont encore, par contre, que des mesures sporadiques pour protéger les mères au travail. Faute d'aide concrète à la prise en charge des enfants par



des institutions, le travail des femmes s'est bâti souvent autour de formes précaires, discontinues ou à temps partiel, ce qui n'a pas peu contribué à faire du travail féminin un « marché secondaire » de l'emploi marqué par la vulnérabilité et rémunéré comme un travail d'appoint. Même les dispositions plus récentes d'attribution de congés parentaux ou de réduction des horaires de travail, qui se présentent comme offerts au père aussi bien qu'à la mère pour tenir compte d'une certaine évolution des rôles parentaux, continuent de fait à viser presque exclusivement les femmes, surtout à cause des caractéristiques structurelles des emplois, que les politiques familiales seules ne peuvent corriger, mais sans doute aussi parce que survit l'image de l'homme pourvoyeur, gage de la « dignité » masculine.

Même en période de prospérité économique, il a donc, en définitive, été difficile de concilier les protections particulières accordées aux femmes actives avec l'égalité des chances sur les lieux de travail. D'un côté, les employeurs veulent bien utiliser les compétences des femmes si elles correspondent aux besoins de l'entreprise ; mais ils voient en elles une main-d'œuvre exigeant des précautions particulières, dans le présent ou l'avenir, et ils jugent n'avoir pas à en endosser la responsabilité puisqu'elles sont liées à des circonstances extérieures aux objectifs de l'entreprise.

La crise de l'emploi renforce bien évidemment ces comportements ; mais le problème reste latent et atteint, aujourd'hui comme hier, « les femmes en général » alors que, selon les étapes de la vie, l'ordre des priorités, les moyens d'aide, les situations conjugales, il est bien évident que les perturbations éventuelles liées aux maternités ne peuvent être invoquées indifféremment pour toutes les femmes.

De leur côté, les pouvoirs publics qui mettent en place les politiques familiales sont soucieux avant tout d'assurer la reproduction du « capital humain » futur par l'intermédiaire des femmes et de la famille, qui leur apparaît aussi comme un agent essentiel de l'ordre social. Malgré les déclarations affirmant le principe de l'égalité entre hommes et femmes, ils cherchent en même temps à s'assurer que, si possible au moindre coût, les femmes continueront à assurer l'essentiel de la logistique nécessaire à l'entretien (au sens large) de la famille et même du réseau familial. Les concessions faites à la conciliation du travail professionnel avec ces obligations s'inscrivent dans ces limites.

Les couples, ou les femmes seules en cas de monoparentalité, ont à gérer, à travers ces contraintes ou ces aides mesurées, leurs trajectoires de vie : désir de fonder un couple, d'avoir des enfants plus ou moins nombreux, péripéties conjugales, projets de logement, aspirations quant à leur développement personnel, carrières professionnelles ou nécessités de l'emploi. Les politiques familiales accompagnent avec plus ou moins d'ampleur et de continuité les phases de ce processus, que les entreprises se refusent majoritairement à prendre en compte.

Les femmes sont impliquées au premier chef dans la coordination entre ces éléments parfois contradictoires à harmoniser, non seulement parce qu'elles sont les destinataires de la plupart des mesures proposées, mais parce qu'elles sont en quelque sorte « l'élément mobile » dans les priorités à accorder, selon la conception qu'elles se font de leur rôle auprès de leur conjoint ou des enfants, et aussi parce qu'elles ont à se situer entre deux systèmes de normes qui leur sont constamment renvoyés, et la représentation de leurs ambitions propres.

L'externalisation du travail domestique et la création d'un nouveau salariat

Du reste, face aux besoins croissants en services pour les enfants et les personnes en difficulté, qui témoignent de l'insuffisance des possibilités internes à la famille, il faut examiner l'alternative actuellement très en faveur que pourraient constituer les emplois « de proximité », d'économie sociale ou « familiaux », principalement proposés aux femmes. Ils sont au cœur de notre thème : d'une part, ils s'inscriraient dans les mesures d'aide aux familles, puisqu'ils s'accompagnent de dégrèvements fiscaux ou sont assortis de subventions qui en allègent le coût pour les familles qui y ont recours. Ils se distinguent ainsi du vaste marché privé des services domestiques proposés par des personnes ou des sociétés commerciales. D'autre part, ils sont présentés comme une réponse, ou du moins comme un palliatif au chômage des femmes en quête d'un emploi, tout en soulageant « la double journée » d'autres femmes — leurs employeurs — déjà investies dans une activité professionnelle.

L'expérience des emplois à domicile offerts par des personnes ayant les moyens financiers de les assurer n'est pas une nouveauté : la présence des « gens de maison » ou des « nourrices » (« nurses ») a marqué les familles bourgeoises d'autrefois dans nombre de pays. Plus récemment, les « assistantes maternelles » ou la « garde en milieu familial » a été expérimentée, parfois à large échelle, soit pour les enfants, soit pour le maintien à domicile des malades ou des personnes dépendantes. Mais l'extension projetée de ces services et leur financement partiel par des organismes sociaux se situent avant tout désormais comme une alternative à des services collectifs, gérés par des instances locales, associatives, communautaires ou municipales ; de ce fait, il s'agit de transformer la forme et le contenu des services distribués, par exemple lorsqu'à la garderie collective se substitue une garde à domicile. Mais surtout, le statut des femmes employées à domicile et leurs conditions de travail méritent un instant de réflexion.

Le problème de fond qui est posé reste bien celui du transfert du travail maternel de certaines femmes à d'autres femmes afin que les premières soient disponibles pour d'autres activités. Il s'agit d'une forme particulière de l'externalisation des services qui n'a pas cessé de se développer depuis que nos sociétés se sont éloignées de la vie en autarcie caractéristique des sociétés rurales et — dans une moindre mesure —



de certains quartiers ouvriers anciens, et que les murs de la cellule familiale et de son environnement proche se sont fracturés. Cette délégation touche ici aux relations intrafamiliales elles-mêmes et spécialement aux relations entre la mère et l'enfant ou la fille et la mère.

Il s'ensuit une série de questions qui concernent l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis du principe et des conséquences de l'externalisation des services, qui dépassent très largement la vue à court terme des statistiques de chômage à infléchir. Si la nécessité de relais à assurer aux familles pour les soins, la surveillance, l'éducation apparaît comme une évidence, la garantie de la qualité des services et de leur accès aux familles même les moins fortunées n'est, pour le moment, aucunement assurée dans les pays qui s'engagent dans cette voie. Le risque principal de cette évolution est de renforcer à terme le clivage déjà existant entre la frange minoritaire des femmes très qualifiées, qui ont à la fois l'envie, les facilités d'emploi et les moyens d'être secondées, et la masse des femmes qui ne bénéficient d'aucune de ces ressources, ou qui en disposent de façon insuffisante et qui renonceraient à chercher un emploi.

Mais il est clair qu'il faut examiner aussi le point de vue des personnes employées dans ces services à domicile. Même s'il existe de fait un « gisement d'emplois », de quels emplois s'agit-il ? En particulier, on peut s'interroger sur la stabilité et les garanties, les rémunérations et les chances d'évolution dans l'avenir vers une meilleure qualification de ces nouveaux emplois. La dépréciation qui pèse sur le travail domestique et sur les soins aux enfants (plus ils sont jeunes, moins la rémunération est élevée dans notre système de valeurs) et l'habitude de voir les femmes les effectuer gratuitement ne favorisent pas la valorisation de ces emplois.

La qualité du service rendu — qui intéresse l'employeur, mais aussi la travailleuse qui veut acquérir de nouvelles compétences — implique forcément une formation, bien difficile à faire concrétiser puisqu'il s'agit de travaux « que toute femme sait accomplir », par « nature ». Comment assurer à ces travailleuses un réel cheminement professionnel, susceptible de sortir de la logique des « coups de main » transitoires durant quelques heures dans la semaine ?

La tendance affichée par certains responsables politiques à vouloir faire de ces emplois une sorte de « sas » d'insertion pour des personnes en difficulté financière ou sociale, longuement écartées du marché du travail ou incapables de se replacer dans des entreprises industrielles ou tertiaires, pourrait renforcer les perplexités et faire douter de l'exigence réelle de qualité qu'ils devraient comporter. On y sent une certaine déconsidération par rapport aux enjeux éducatifs et relationnels qu'ils mettent en œuvre, qui est peut être après tout le reflet de la déconsidération des travaux accomplis quotidiennement par les femmes.

Pourtant, c'est précisément de cette qualité des relations qui s'établissent avec la personne aidée que les exécutantes de ces services à domicile tirent une valorisation personnelle. Les relations de confiance et d'échange, quand elles parviennent à se nouer, sont une source de satisfaction de part et d'autre ; encore faut-il que les conditions nécessaires à ces échanges, en particulier les conditions matérielles, ne soient pas pour autant occultées. Et, même si les femmes qui occupent ces emplois ne savent pas toujours la formuler, reste ouverte la question du regard posé par la société sur ces services qui s'effectuent dans l'ombre. Une politique d'aide aux familles ne peut se contenter de renvoyer aux femmes entre elles (celle qui aide et celle qui est aidée) la solution de ces problèmes complexes.

Cette articulation complexe entre les actions publiques et la présence des femmes dans le double champ de la famille et de l'activité professionnelle est reprise et clarifiée par les articles qui composent la deuxième section de la revue.

Renée B.-Dandurand et Christopher McAll s'inscrivent dans la perspective historique développée précédemment, mais à propos d'un exemple particulièrement significatif : celui du traitement réservé par le gouvernement du Québec aux familles monoparentales. L'abandon progressif des mesures d'assistance, puis des incitations à l'autonomie par le travail — assorties d'aides concrètes bien insuffisantes à la réinsertion — fera-t-il place maintenant au renvoi « correctement moral » vers le conjoint pourvoyeur ?

Le développement du travail salarié des femmes, même s'il a un long passé comme en France, ne garantit pas le maintien de son évolution quantitative et qualitative dans l'avenir. Marie-Thérèse Letablier montre comment la montée du chômage (à laquelle les femmes ont pourtant bien résisté) aboutit à une précarisation des conditions d'emploi des femmes, dont les « emplois familiaux » conduisent, dans les premiers constats, à une aggravation.

Les mesures de « conciliation » entre travail et famille risquent donc toujours de se retourner, en fait, contre la continuité et la qualité des emplois pour les femmes, peut-être en partie parce que subsiste au départ une forte inégalité entre emplois féminins et masculins, qui incite peu les pères à suspendre temporairement leur activité. C'est sans doute ce qui explique que, contrairement à ce qui se passe en Suède, l'utilisation du congé parental après la naissance du deuxième ou du troisième enfant ne connaisse qu'une faveur relative en France. Jeanne Fagnani relate l'inquiétude des femmes à l'idée de perdre leurs chances professionnelles au retour de leur congé, ce qui est évidemment dissuasif, surtout en période de crise.

Ces diverses mesures mises en place plus ou moins délibérément en direction des familles les aident-elles réellement à réaliser leurs projets, en particulier vis-à-vis de leur désir d'enfant ? Denise Lemieux montre que les couples québécois dans la trentaine ne réalisent que partiellement, ou avec retard, la

constitution de leur famille, et doivent parfois pervertir des mesures prévues pour une tout autre finalité (telles que les bourses d'études) afin d'assurer un congé parental décent.

Enfin, deux articles évoquent les chances et les risques des emplois à domicile (les emplois familiaux) du point de vue de celles qui les exercent, spécialement dans la perspective du maintien à domicile des personnes dépendantes. La rémunération parfois insuffisante, nous dit Michelle Duval, est compensée, aux yeux de certaines salariées, par la qualité et la chaleur de la relation créée avec leur « cliente » et par la conscience d'une utilité sociale tirée du soutien qu'elles lui procurent. Mais Sheila M. Neysmith, à propos de l'exemple du Canada, montre combien ces emplois s'inscrivent dans la logique des inégalités de sexe, de classe et de race, et combien le partage de la responsabilité des soins peut être, en fait, un leurre auquel les femmes risquent d'être prises.

Entre l'État, les milieux de travail et l'environnement familial, qui affichent des actions souvent contradictoires face aux familles, les vies de femmes se diversifient en cette fin de siècle. Au-delà de la maternité, qui n'occupe désormais qu'une place limitée dans leur existence, les femmes des pays développés présentent des trajectoires plus variées que jamais mais qui paraissent toujours marquées par la précarité et la discontinuité pour ce qui est de leur insertion dans le marché du travail, ainsi que par la difficulté permanente de la conciliation des activités professionnelles et familiales. Face à ces enjeux vitaux, les politiques dites « familiales » n'apportent, au mieux, qu'une contribution limitée et trop souvent inadéquate.

Agnès Pitrou
LEST-CNRS
Aix-en-Provence

Renée B.-Dandurand
INRS-Culture et société

Notes

¹ Les débats en cours dans l'Union européenne pour tenter d'« harmoniser » les interventions des États qui la composent en matière de politique familiale montrent bien les écarts qui existent entre eux en ce qui concerne tant les principes d'action que les mesures concrètes.

² Le terme de « conciliation » officiellement retenu dans bien des pays n'est pas innocent, car il laisse entendre qu'un pôle d'activité va s'infléchir (provisoirement) au profit de l'autre ; au surplus il est quasi exclusivement employé quand il s'agit des femmes.